



REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE MALESTROIT
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en salle des fêtes, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (15) : M. GICQUELLO, Mme BLANCO-HERCELIN, M. GUILLEMOT (arrivé à 20h05), Mme LE LIEVRE, M. LE BRUN, Mmes GUILLAUME, LE SAUTER – LE BEL, LHOPITALLIER, MM. BROGARD, POUESSEL, OUTIN, MM GUIHARD, FORT, Mmes THOMAS, BLANCHET.

Absents ayant donné pouvoir (3) : Mme OGER qui donne pouvoir à Mme LE SAUTER-LE BEL ; M. KERVICHE qui donne pouvoir à M. OUTIN, M. LEMBELEMBE qui donne pouvoir à M. GICQUELLO

Absents excusés (1) : Viviane KERVAZO

Secrétaire de séance : M. OUTIN est nommé secrétaire de séance.

1. Points à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

2020_10_13_01 : délibération portant sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Hoop »

M. le Maire expose :

Une nouvelle association vient de se créer à Malestroit. Il s'agit de l'association HOOP, qui a pour objectif de mener des projets de lutte contre la pauvreté au Pérou.

Vous savez que la mairie octroi une subvention de 250 € pour les créations d'association sur la commune afin de favoriser les initiatives à Malestroit.

Nous avons reçu en mairie toutes les pièces nécessaires pour la conformité de cette demande.

Echanges sur la délibération 2020_10_13_01:

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Hoop pour sa création.

2020_10_13_02 : délibération portant sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Oust Sport Nature »

M. le Maire expose :

Nous avons, avec la création de l'association « Oust Sport Nature », un cas de figure analogue. Il s'agit là aussi d'une nouvelle association créée sur Malestroit et qui sollicite une aide au démarrage. Il s'agit de sport cette fois et plus précisément de course à pied.

Vous découvrirez plus précisément l'activité de l'association dans le prochain bulletin municipal.

Je vous précise que la Mairie a également reçu toutes les pièces nécessaires au versement de la subvention exceptionnelle de 250 € d'aide au démarrage.

Echanges sur la délibération 2020_10_13_02 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Oust Sport Nature pour sa création

2020_10_13_03 : délibération portant sur le versement d'une subvention à l'association « Tennis Club de Malestroit »

M. le Maire expose :

Nous poursuivons avec les subventions aux associations. L'association « Tennis Club de Malestroit » a déposé tardivement son dossier de subvention ordinaire pour l'année 2020. Compte-tenu de la forte activité de cette association, nous proposons au Conseil, de manière exceptionnelle, de se prononcer sur une subvention de 1 100 € au Tennis Club pour 2020, soit le même montant que pour 2019.

Echanges sur la délibération 2020_10_13_03 :

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'octroi d'une subvention ordinaire de 1 100 € à l'association Tennis Club de Malestroit

Après le vote :

Ph. FORT : Le Comité des fêtes a dû vous remettre un GUSO et vous demander une subvention pour des frais engagés.

M. le Maire : Le GUSO a été déposé cet après-midi. Nous en reparlerons en exécutif municipal.

2020_10_13_04 : délibération d'adhésion et de participation au Fonds de solidarité local aux petites entreprises porté par l'intercommunalité

M. le Maire expose :

Vous vous en souvenez, nous avons évoqué, lors du vote du budget 2020 décidé de réserver une enveloppe de 5 000 € pour la participation de la Commune au fonds de solidarité aux petites entreprises mis en place par l'OBC.

Je vous en rappelle le principe : les entreprises éligibles pouvaient obtenir une subvention de 500 € : 250 € financés par l'OBC et 250 € par la Mairie.

12 entreprises ont sollicité cette aide à Malestroit. Il s'agit bien évidemment de petites entreprises et de petits commerces. Il y aura donc une dépense de 3 000 pour la commune.

L'intercommunalité et la Trésorerie sollicite une délibération expresse du Conseil municipal pour la participation à ce fonds et pour permettre les versements.

Echanges sur la délibération 2020_10_13_04 :

Ph. FORT : Ne peut-on pas voter 5 000 € ?

M. le Maire : Il y avait une date butoir au 30/09. Nous aurons donc une dépense de 3000 € même si l'enveloppe en elle-même ne bouge pas.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité approuve la participation de la Commune et le versement au fonds de concours à l'OBC à hauteur de 250 € par entreprise éligible et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision

2020_10_13_05 : délibération portant sur l'engagement de la Ville de Malestroit dans la « Stratégie touristique Itinérance »

M. le Maire expose :

Nous allons aborder maintenant la participation de la Ville de Malestroit à la stratégie touristique appelée Itinérance conçue par le syndicat Destination Brocéliande, le Pays de Ploërmel, l'OBC et Ploërmel Communauté.

Si je résume le projet, il s'agit de définir une stratégie à l'échelle de nos intercommunalités pour développer un tourisme « vert » : les voies vertes, le tourisme fluvial, les randonnées, le vélo. Et bien sûr de la concrétiser par la mise en place d'infrastructures spécifiques, notamment sur les vélos.

Le conseil syndical Destination Brocéliande a validé le 12 février 2020 l'accompagnement financier de la stratégie qui est soutenue par le Conseil régional.

Nous avons débattu en Commission travaux des équipements que pouvaient acquérir Malestroit et la Commission a souhaité 2 types d'équipements : les bornes de recharges électriques pour vélo et les abris pour vélo également.

Vous avez eu avec votre convocation un tableau qui synthétise les équipements et le budget communal. La Mairie de Malestroit déboursera un peu moins de 4 000€ sur un total de 21 000 € d'équipements.

L'OBC finance à 100% la dépense de signalétique du panneau de signalisation.

Echanges sur la délibération 2020_10_13_05 :

Ph. FORT : juste préciser qu'il y aura en plus le branchement électrique à financer sur le budget communal.

M. le Maire : tout à fait, il faudra le prévoir en 2021.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour l'installation des équipements de recharge VAE et de box vélo selon le plan de financement précisé ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter les financements et subventions et à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision

2020_10_13_06 : Commission communale : Formation de la Commission Economie, Entreprises, Tourisme

M. le Maire expose :

Nous allons poursuivre la création de nos commissions de travail, comme nous l'avons fait pour nos 2 précédentes commissions.

Je vous propose donc de voter la création de la Commission Economie, Entreprises, Tourisme qui aura pour mission de traiter l'ensemble des sujets relevant du développement économique et de l'attractivité de Malestroit.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la création de la Commission Economie, Entreprises, Tourisme

Nous allons maintenant déterminer le nombre de membres de la Commission.

Je vous propose une Commission composée de 7 membres du Conseil municipal, soit 5 membres de l'équipe majoritaire et 2 membres de l'équipe minoritaire.

Avec cette composition, nous conservons la représentation proportionnelle des équipes dans la commission.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la composition de la Commission Economie, Entreprises, Tourisme

Nous allons maintenant passer à l'élection des membres. Comme prévu dans votre convocation, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour ne pas procéder au vote à bulletin secret, pour simplifier les choses.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour le vote à main levée

Je vais maintenant vous demander s'il y a des candidats pour être membres de cette Commission. Il en faudra 4 de la majorité, en plus du Maire et 2 de la minorité

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité élit M. POUESSEL, M. GUILLEMOT, M.me LE LIEVRE, M. KERVICHE, M. FORT, M. GUIHARD membres de la Commission Economie, Entreprises, Tourisme

Après le vote :

JF Guihard : y'a-t-il une date de définie ?

M. le Maire : le mercredi 21 octobre à 18h00

2020_10_13_07 : délibération portant sur les dérogations au repos dominical pour l'année 2021

M. le Maire expose :

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Je vous propose, après consultations des professionnels de Malestroit, de retenir les dimanches suivants :

- Les 3 et 10 octobre 2021,
- Les 5, 12 et 19 décembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité approuve les dates des 3 et 10 octobre et des 5, 12 et 19 décembre 2021 pour dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail

Affaires à l'ordre du jour pour information du Conseil municipal

Culture : exposition d'artisanat d'art sur le thème de « l'arbre » au Pass'Temps

M. le Maire expose :

Du 8 octobre au 3 novembre 2020, le Pass'temps accueille 24 artisans d'art pour une exposition autour du thème de « L'Arbre ». Le thème avait été tiré au sort par le public sur Internet pendant le confinement.

C'est la deuxième année que le Pass'temps accueille les artisans d'art qui, en 2019, avaient proposé une exposition. Le thème avait été très original : il s'agissait du cochon !

Je ne puis que vous inviter à aller découvrir toutes ces créations, autour de différentes techniques et différents matériaux. Nous avons 24 œuvres très originales et de très belle facture !

J'en profite pour remercier l'équipe du Pass'Temp, qui, à peine l'exposition de peinture de M. Brault terminée et le salon du Livre mené de belle manière lance une nouvelle opération.

Yannis LE BRUN : je veux rajouter que c'est Marc Kerviche qui s'est occupé de ça. Je trouve que ça fonctionne bien le lien entre culture et économie. Cela permet de montrer des œuvres et des techniques aux visiteurs du Pass'Temps qui ne sont pas nécessairement venus pour cela.

M. le Maire : Marc travaille depuis 2015 à la dynamisation de l'artisanat et prospecte depuis longtemps de nombreux artisans d'art pour exposer à Malestroit et s'y installer.

Développement économique : « entreprendre à Malestroit »

M. le Maire expose :

Nous allons lancer très prochainement un appel à candidature pour attirer de nouveaux commerçants et de nouvelles entreprises à Malestroit.

Nous avons travaillé à un cahier des charges avec l'aide du cabinet d'expertise comptable CER France, du Crédit Agricole et du réseau des Petites Cités de Caractère.

Nous ciblons trois secteurs d'activités :

1. L'artisanat d'art,
2. Le numérique,

3. Le commerce de détail.

L'objectif est d'attirer des candidatures sérieuses dont l'ambition est de s'installer durablement à Malestroit. Notre projet prend en compte la question du logement, par la mise à disposition à loyer modéré d'appartements le temps de l'installation et proposera un accompagnement au développement en lien avec nos partenaires CER France et Crédit Agricole sur la gestion financière et comptable.

Nous ferons très prochainement une communication auprès de la presse avec nos partenaires. Le Cahier des charges sera disponible ensuite sur le site Internet de la Ville et sur les réseaux sociaux.

JF GUIHARD : je trouve que tu es pressé ce soir Bruno. On ne peut que se féliciter du projet . Il faudra être vigilant avec des commerces qui ferment le lendemain de la quinzaine commerciale et n'ouvrent qu'à Pâques.

M. le Maire : tout à fait. Nous pérennisons la présence des artisans d'art en centre-ville. Il y a aujourd'hui des problèmes de pas de portes à Malestroit. J'espère que cela durera avec la pandémie que nous connaissons en 2020. Et nous mettrons tout en œuvre pour pérenniser cette diversité du tissu économique à Malestroit.

Nous travaillons à une étude sur la zone de chalandise de Malestroit qui sera diffusée avant la fin de l'année.

Vie citoyenne : organisation d'une journée « citoyenne » de nettoyage du cimetière le vendredi 23 octobre

M. le Maire expose :

L'équipe municipale propose l'organisation d'une journée « citoyenne » de nettoyage du cimetière le vendredi 23 octobre.

Il s'agit de mobiliser les malestroyennes et malestroyens désireux de s'investir dans la commune le temps d'une journée avec l'aide des agents du service technique et la présence des élus pour le désherbage et le nettoyage du cimetière.

M. LE SAUTER-LE BEL : nous avons rencontré une jeune association composée de mineurs très sensibilisée aux questions environnementale. Si l'association avait des projets plus importants, nous leur avons déjà proposé cette première démarche avant la Toussaint.

Nous proposons deux demie journées le 23/10 avec un repas. Nous attendons deux groupes de 12 personnes, un par demi-journée. Nous convions chacun avec sa bonne humeur. Pas besoin de matériel.

S. BLANCHET : quel est le nom de l'association de jeunes ?

M. LE SAUTER-LE BEL : l'association s'appelle « jeunes et concernés »

Questions diverses

Sur l'Assemblée général des Petites Cités de Caractère :

S. GUILLAUME : L'AG a été une rencontre très riche et les PCC ont remis à chaque Ville 2 plaques en pierre de lave, qui seront positionnées sur l'hôtel de Ville et le Pass'Temp. M. le Maire a été élue au CA de l'association, seul Maire du Morbihan, pour deux élus du département.

Sur la fibre optique :

Ph. FORT : quand est prévue l'arrivée de la fibre à Malestroit ?

M. le Maire : il y a eu du retard, cela devait être mis en service en 2020. La fibre devrait être commercialisée au premier trimestre pour une mise en fonction au premier semestre.

Sur l'accessibilité :

E. Thomas : lors du dernier CM, vous vous êtes engagés à mieux signaler le bouton de sonnette de la mairie.

M. le Maire : le bouton a déjà été changé. Nous avons commandé un panneau spécifique, avec le logo PMR, poussette et déambulateur. J'ai constaté qu'il y avait eu presque un mois entre la rédaction du courrier et sa lecture en CM. Je ne peux que rappeler à tous nos concitoyens que je suis à leur disposition pour les recevoir et qu'ils peuvent adresser leur courrier directement en mairie.

Sur la vie du Conseil municipal :

JF Guihard : On souhaiterait si cela est possible faire une visite de tous les bâtiments communaux.

M. le Maire : nous allons le faire. Alain m'a dit qu'il avait organisé suite à la Commission travaux mais personne de l'équipe minoritaire n'était présent.

SBlanchet : nous avons indiqué que nous n'étions pas disponibles à cette date.

M. le Maire : nous pourrions le faire au printemps prochain.

JF Guihard : on peut même le faire plus tôt

M. le Maire : nous proposerons une date.

M. Guihard : le conseil a duré 47 minutes. On doit battre un record des communes. Nous pourrions évoquer un certain nombre de sujets et échanger. Le conseil ne doit pas être une chambre d'enregistrement. Nous devrions avoir plus de débat, sans polémique.

M. le Maire : Vous êtes récemment élus. Mais pour ma part, élu depuis 2001, j'ai vu par le passé des séances se faire en 20 minutes montre en main. D'autres durent 2h, 2h30. Cela dépend des sujets. La parole est libre dans le conseil, chacun peut participer et apporter sa contribution. Aujourd'hui, les sujets ont été bien travaillé en amont et votés à l'unanimité sans difficulté.

